



PUBLIÉ LE 04/08/2026

Décision du 23/07/2026 - Modification au répertoire des groupes génériques mentionné à l'article R. 5121-5 du Code de la Santé Publique

RÉFÉRENTIELS - RÉPERTOIRE DES GÉNÉRIQUES

Les décisions d'inscription au répertoire des groupes génériques (ou portant modification du répertoire des groupes génériques) font l'objet d'une publication officielle sur le site internet de l'ANSM. La publication sur le site remplace la publication au journal officiel depuis le décret 2016-183 du 23/02/2016 (JO du 25/02/2016)

La substitution des spécialités génériques respectivement inscrites dans ces décisions ne devra intervenir qu'après la publication sur le présent site.

Téléchargez la décision du 23/07/2026 portant sur les médicaments génériques

